

CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023

Compte-rendu

Présents : QUENARDEL Françoise – CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – BONNARD-DREVARD Nathalie - FAURE Joël - MOUTON Martine – LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : LALANNE Claude (QUENARDEL Françoise) - DRAY Bernadette (MOULIN Geneviève) - VETTOVALLI Michel (FAURE Joël)

Absente sans procuration : FIERE Pascale

Secrétaire de séance : MOUTON Martine

**** Compte-rendu précédent**

Joël Faure indique que la règle concernant les personnes assises à la table du Conseil Municipal ne figure pas dans le règlement intérieur communal du Conseil Municipal mais est dictée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Antoine de Dianous rajoute que dans tous les cas c'est le Maire qui a la Police de l'Assemblée et qui peut décider quelle personne peut se trouver à la table du Conseil.

Joël Faure fait corriger le mot « préconiser » par « suggère d'étudier » dans son intervention sur la protection incendie dans les questions diverses.

**** 1. Commission Finances**

Françoise Quenardel demande une interruption de séance afin de donner la parole au Secrétaire Général, Grégory LACOMBE, afin de présenter le Budget en intégralité.

Les questions éventuelles des Conseillers pourront être posées à l'issue, après la réouverture de la séance.

-- Délibération 1.1 : Vote du budget Primitif 2023

Pour la section de fonctionnement :

Recettes

| | |
|---|------------------|
| Atténuations de charges Chap 013 | 14 017 |
| Produits des services – ventes diverses Chap 70 | 174 665 |
| Impôts et taxes Chap 73 | 481 038 |
| Fiscalité Locale Chap 731 | 581 590 |
| Dotations et participations Chap 74 | 144 934 |
| Autres produits gestion courante Chap 75 | 78 119 |
| Reprise provision N-1 Chap 78 | 1 527 |
| Résultat reporté | 6 529 |
| Total | 1 482 419 |

Dépenses

| | |
|---|------------------|
| Charges à caractère général chap 011 | 589 100 |
| Charges de personnel chap 012 | 619 067 |
| Fonds de péréquation chap 014 | 22 000 |
| Autres charges gestion courante chap 65 | 135 412 |
| Emprunts chap 66 | 38 252 |
| Charges exceptionnelles chap 67 | 0 |
| Autofinancement (virement section investissement) | 0 |
| Dotations aux amortissements | 11 492 |
| Virement à la section d'investissement chap 023 | 67 096 |
| Total | 1 482 419 |

Pour la section d'investissement

Recettes

| | | | Budgétisé en € |
|--------|---------|----------------------------------|-----------------------|
| | | Excédent investissement 2022 | 11 086 |
| | 021 | Autofinancement | 67 096,00 |
| | 001 | | 0,00 |
| CH 040 | 2804172 | Dotation Amortissement | 8 941,00 |
| | 28051 | Dotation Amortissement | 0,00 |
| | | Sous Total CH | 8 941,00 |
| CH 10 | 10222 | FCTVA 2022 | 28 000,00 |
| | 10226 | Taxe Aménagement | 9 000,00 |
| | 1068 | Affectation du résultat 2022 | 190 000,00 |
| | | Sous Total CH | 227 000,00 |
| CH 16 | 1641 | Emprunt | 350 000,00 |
| | 165 | Cautions | 3 000,00 |
| | | Sous Total CH | 353 000,00 |
| CH 13 | 1323-11 | CD26 Voirie 2022 | 20 593,00 |
| | 1322-30 | REGION vidéoprotection | 50 000,00 |
| | 1321-30 | DETR vidéoprotection | 115 000,00 |
| | 1323-30 | CD 26 vidéoprotection | 6 000,00 |
| | 1323-12 | CD 26 toitures | 6 819,00 |
| | 1323-11 | CD 26 Jeux enfants | 6 086,00 |
| | 1321-25 | SDED salle des fêtes | 16 000,00 |
| | 1321-12 | SDED eco d'énergie | 10 000,00 |
| | 1323-14 | CD 26 église phase 1 | 2 533,00 |
| | 1321-14 | DRAC église phase 1 | 5 960,00 |
| | 1323,14 | CD 26 église phase 2 | 2 776,00 |
| | 1321-14 | DRAC église phase 2 | 8 000,00 |
| | 1328-30 | Contribution TDF Vidéoprotection | 100 000,00 |
| | | Sous Total CH | 349 767,00 |
| | | TOTAL | 1 016 890,00 |

Dépenses

| | | | Budgétisé en € |
|----------------------|------------------------|--|---------------------|
| | | Déficit reporté | 0,00 |
| CH 16 | 1641 | Remboursement emprunts | 119 237,00 |
| | 165 | Cautions | 3 000,00 |
| | | Sous Total CH 16 | 122 237,00 |
| CH 20 | 2031-27 | Etude de sol cimetièrre | 3 540,00 |
| | | Sous Total CH 20 | 3 540,00 |
| CH 21 | 2151-11 | Goudron Chemin Bousserolle | 30 125,00 |
| | 2151-11 | Plateau traversant chemin Cote Roide | 1 140,00 |
| | 2151-11 | Allée en béton désactivé Fonts des Prats | 6 589,00 |
| | 2152-11 | Balises Routières | 2 019,00 |
| | 2152-11 | Aménagement trottoir Chemin des Buis | 4 400,00 |
| | 2153-11 | Regard eau pluviale Chemin des Buis | 1 421,00 |
| | 21538-30 | Vidéo Protection | 485 664,00 |
| | 2157-11 | Tracteur | 79 515,00 |
| | 2157-12 | Visseuse | 252,00 |
| | 2157-12 | Tronçonneuses | 1 180,00 |
| | 2181-12 | Portes Ecole-Bibliothèque- Agence Postale | 30 000,00 |
| | 2181-15 | Interphone école | 4 965,00 |
| | 2181-15 | Films miroir salle de classe | 800,00 |
| | 2181-17 | Protections murales gymnase | 1 600,00 |
| | 2183-12 | Installation téléphonique Mairie | 12 000,00 |
| | 2183-22 | Matériel ergonomique informatique | 876,00 |
| | 2188-25 | Sono salle des Fêtes | 1 300,00 |
| 2184-21 | Fauteuils Bibliothèque | 500,00 | |
| 2184-22 | Fauteuils mariage | 400,00 | |
| | | Sous Total CH 21 | 664 746,00 |
| CH 23 | 231-14 | Etudes préalables Toiture Eglise phase 1 | 17 880,00 |
| | 231-14 | Etudes préalables Toiture Eglise phase 2 | 19 613,00 |
| | 231-11 | Terrassement et Sécurisation accès stade | 7 720,00 |
| | 231-11 | Jeux enfants fonts des Prats | 24 346,00 |
| | 231-12 | Toiture Salle des Associations "ancienne cantine" | 13 368,00 |
| | 231-12 | Toiture Bâtiment Poste-Coiffure | 13 908,00 |
| | 231-27 | Agrandissement Cimetière | 129 532,00 |
| | | Sous Total CH 23 | 226 367,00 |
| TOTAL GENERAL | | | 1 016 890,00 |

Françoise Quenardel informe qu'avec la nouvelle norme comptable du budget M57, la nomenclature des comptes a été modifiée. Il n'y a plus de « dépenses imprévues ». Certains comptes de dépenses de fonctionnement ont donc été surévalués afin de palier quelques dépenses non prévues initialement.

Joël Faure aurait souhaité que la délibération 2.1 sur le choix de l'entreprise pour les travaux de vidéoprotection ait fait l'objet d'une présentation au Conseil en amont du vote du budget.

Françoise Quenardel répond que l'on ne peut pas signer un marché public et donc engager une nouvelle dépense sans avoir voté préalablement un budget primitif. Le chapitre 21 doit être provisionné. De plus la Commission d'Appel d'Offres a fait le nécessaire, accompagnée du bureau d'études spécialisé, pour valider le choix de l'entreprise.

Joël Faure demande des précisions sur le projet de « plateau traversant » Chemin de Côte Roide. Françoise Quenardel répond qu'il s'agit d'un aménagement pour guider l'eau à proximité de la parcelle de M. Bourdrel. Cette personne a été victime d'un dégât des eaux lors d'un orage et a mis en cause la Commune. Une expertise est en cours avec les assurances. Cette somme est donc pour l'instant « en réserve » au niveau du budget.

Par ailleurs, une réfection globale du Chemin de Côte Roide sera envisagée à la fin du chantier de l'habitation de M. Froment. Les entreprises concernées prendront une partie des travaux (à évaluer) à leur charge et la commune peut désormais prétendre à une subvention du Département de la Drôme pour ce genre de projet (nouveau règlement des subventions du département : un gros projet « route » par mandat »).

Joël Faure demande où est située l'allée en béton désactivé. Françoise Quenardel répond que c'est l'allée qui conduit du parking au sud du gymnase jusqu'au Lotissement Les Prés de Piallat. Ce projet va sans doute être accouplé à celui de l'aire de jeux pour enfants. De nouvelles subventions de la Région (cœur de village) et du Département viennent d'être mises en place et la Commune peut y prétendre.

Pour la vidéoprotection, Joël Faure souhaiterait savoir pourquoi les deux tranches sont inscrites et pas seulement la première. Françoise Quenardel répond que l'ensemble des travaux devrait se dérouler cette année. Une deuxième subvention de la Région, liée à cette seconde tranche, d'un montant de 50 000 euros, va sans doute être allouée à la Commune. De plus, en validant les deux tranches, cela permet aussi de figer les prix.

Joël Faure demande pourquoi le tracteur est envisagé en achat direct et non pas en leasing. Antoine De Dianous répond que le montant global du leasing est trop élevé (environ 6 000 euros). De plus la récupération de TVA s'effectuera dès 2023 dans le cadre de l'achat direct.

Joël Faure s'interroge sur le montant important pour le changement des portes. Françoise Quenardel répond que pour l'instant un premier devis est arrivé. Il s'agit d'une estimation haute. La porte de l'Agence Postale Communale et la porte de la mairie sont très coûteuses.

Antoine de Dianous indique que la Commission Travaux puis la Commission Finances ont déjà travaillé sur l'ensemble de ces projets. Joël Faure répond qu'il est un Conseiller Municipal élu et qu'il veut comprendre ces différents investissements avant de voter.

Joël Faure demande pourquoi une telle somme est budgétisée pour les travaux au cimetière. Françoise Quenardel répond que ces travaux vont être relativement urgents et qu'il faut commencer à programmer l'opération.

En recettes d'investissement, Joël Faure demande un complément d'informations sur les subventions de l'Eglise (phase 2). Françoise Quenardel répond qu'il s'agit d'études complémentaires demandées par les Bâtiments de France. Monsieur Bricheux (architecte agréé) doit comme pour la phase 1, préparer les dossiers de demande.

Joël Faure souhaite connaître le taux d'endettement de la commune. Antoine de Dianous répond qu'il est de 655.70 euros par habitant et qu'il pourrait monter à 877.22 en cas de souscription d'un nouvel emprunt.

Sur les dépenses de fonctionnement, au compte « combustible », Joël Faure demande pourquoi on a budgétisé la même somme qu'en 2022. Françoise Quenardel répond que la totalité de la somme n'a pas été consommée.

Au compte 611, Joël Faure demande pourquoi le prix du prestataire de la cantine devrait augmenter, le prix ayant été négocié pour plusieurs années. Françoise Quenardel répond que le prestataire revient à la charge et proposerait même une augmentation de 9 %. La Commune est contre, une nouvelle négociation va être menée avec l'ensemble des communes clientes.

Joël Faure demande pourquoi aucune somme n'est provisionnée suite à la signature de la convention avec le CAUE pour des aménagements Rue Barnier.

Françoise Quenardel répond que pour cette année, il va y avoir l'étude du CAUE (somme sur le budget de fonctionnement) qui va présenter différents scénarii. Ensuite les travaux devraient se réaliser sur 2024, étant entendu que la majorité des dépenses sera prise en charge par le Département, la Commune devant payer les aménagements éventuels en bordure de chaussée.

Délibération 1.2 : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

Décide : d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la M14 (196 529 €) de l'exercice 2022 :

- en section de fonctionnement de l'exercice 2023 pour un montant de 6 529 €.
- en section d'investissement de l'exercice 2023 pour un montant de 190 000 €.

-- Délibération 1.3 : Fixation des Taux d'imposition 2023

Madame le Maire expose que selon les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, les conseillers municipaux votent chaque année les taux des impôts locaux : Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires et logements vacants, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les taux d'imposition des trois taxes pour 2023 qui sont fixés comme suit :

| | | |
|------------------------------|---|-------|
| Taxe d'habitation | : | 5.35 |
| Taxe sur le foncier bâti | : | 27.52 |
| Taxe sur le Foncier Non Bâti | : | 42.84 |

**** 2. Commission Bâtiment-Travaux**

-- Délibération 2.1 : Choix de l'entreprise pour les travaux relatifs à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection

Madame le Maire fait le compte rendu des différentes opérations qui ont conduit au choix de l'entreprise pour les travaux relatifs à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal.

Après ouverture des plis suite à l'appel d'offres, la Commission Communale d'Appel d'Offres propose de retenir les entreprises suivantes :

| <i>Désignation</i> | <i>Entreprise</i> | <i>Montant en € H.T. Tranche Ferme</i> | <i>Montant en € HT Tranche Optionnelle</i> | <i>Coût de location des fourreaux IBLO sur 5 ans</i> | <i>Montant total en € HT</i> |
|---|--------------------|--|--|--|----------------------------------|
| Travaux relatifs à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine sur le territoire communal | SPIE City Networks | 205 791.50 | 197 375.90 | 1 552.50 | 404 719.90 |

Le montant total du marché est de : 404 719.90 € HT, soit 485 663.88 € TTC.

Le Conseil Municipal décide l'unanimité des membres présents, de retenir l'entreprise proposée dans le tableau ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer le marché et tous les documents se rapportant à ce dossier.

-- Travaux divers

Christopher Gontard indique que les agents du service technique ont fait de nombreux petits travaux au niveau du groupe scolaire.

Actuellement, ils peignent des volets et des portes.

Alexandre Arnaud souhaiterait qu'une visite soit prévue au gymnase afin de noter l'ensemble des travaux à effectuer. Christopher Gontard indique que cela va être organisé rapidement.

**** 3. Commission Urbanisme**

-- Communication des Autorisations d'Urbanisme

Permis de construire du 07/03/2023 au 31/03/2023

| NOM | PRENOM | ADRESSE | DECISION | OBJET |
|--------|---------|---------------------|----------|--|
| TANRET | Bastien | 260 chemin des Fées | REFUSE | Extension habitation, construction piscine + garage accolé aux bâti existant |

Déclarations préalables du 07/03/2023 au 31/03/2023

| NOM | PRENOM | ADRESSE | DECISION | OBJET |
|----------------------|-------------|-----------------------------|----------|--|
| BRUN | Fernande | 55 place Viognier | ACCORDE | Pose d'un parement limité à la zone soubassement garage |
| COQ | Patricia | 580 chemin Cézères nord | ACCORDE | Réfection toiture |
| ECO PALETTES CONCEPT | OUKYCH Amar | La Fontaine des Saules | REFUSE | Pose de 2 algeco - superficie 10 m2 chacun |
| RIOURY | Alain | 30 chemin de Fontaine Basse | ACCORDE | Abri de jardin |
| TRESSE | Catherine | 100 place Viognier | ACCORDE | Construction d'une mini piscine de 10 m2 |
| SILVERSUN TECHNICS | | 980 chemin Querille | ACCORDE | Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture |

Thierry Chastan précise que pour le dossier de M. Oukych, un constat d'infraction va être dressé car les Algeco sont déjà installés et son activité est non conforme au règlement de la Zone A du Plan Local d'Urbanisme. Ce constat sera ensuite transmis à Monsieur le Procureur de la République pour instruction.

**** 4. Informations diverses**

Françoise Quenardel annonce que le Concert dans le cadre du Festival Offs' de Montélimar Agglomération aura lieu le 20 juillet 2023. Il sera gratuit pour la Commune.

Françoise Quenardel indique que les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont souhaité que l'organisation du repas des aînés de fin d'année soit retirée du Budget du CCAS. Il sera donc pris en charge par la Commune. Le Budget global du CCAS n'est plus que de 2500 euros. La participation financière de la Commune à ce budget s'en trouve donc réduite.

Le repas des aînés est programmé le 2 décembre 2023.

Régine Liotard informe que dans le cadre de « Itinérances » une balade contée avec un âne aura lieu le 17 juin prochain.

Françoise Quenardel rappelle la journée « Nature et Jardin » organisée par le Comité des Fêtes le dimanche 23 avril.

**** Questions diverses**

Joël Faure demande où en est la phase de reprise des concessions. Thierry Chastan répond que la procédure suit son cours. Il n'y a eu aucun retour pour l'instant.

Joël Faure indique qu'il a relu le règlement intérieur du Conseil Municipal et qu'il souhaiterait se remettre en conformité, car à ce jour il ne fait plus partie d'aucune commission. Il voudrait donc intégrer la Commission « Personnel Communal ».

Françoise Quenardel répond qu'elle en prend note et qu'elle rendra rapidement une réponse.